Image not found or type unknown

Création et apport d'un bien dans une SCI

Par **Cohiba**, le **15/09/2016** à **18:46**

En couple, non marié et non pacsé, je souhaite créer une sci avec ma concubine. Je possède un appartement valeur 125 KE loué actuellement, que je voudrais apporté dans la SCI, celui-ci a encore un crédit en cours de 70 KE, est-il possible que la SCI rachète uniquement la partie à crédit (sans faire un transfert de charges) et que le reste soit apporté en nature, ou bien la SCI doit-elle racheté entièrement l'appartement? cela vaut aussi pour l'appartement de mon amie.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés